Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Clémencerie (la) - Tome I

Clémencerie (la), f. et chapelle, c^{ne} d'*Entrammes,* sur la rive gauche de la Mayenne près de l'embouchure de l'Ouette. — *Cass.,* f. — Jean Clément l'aîné, et Jean Clément le jeune, reconnaissent 5 sols de rente au seigneur de Briacé pour leur portion de la Clémencerie, 1356. — Au bord d'un chemin côtoyant une vallée abrupte s'élève une petite chapelle de la Vierge. Par sentence du 24 mai 1737, le sieur Terrier, propriétaire de la Clémencerie, fut condamné à remettre au curé d'Entrammes les offrandes faites à la *chapelle de la Châtaigneraie ou de la Clemencerie.* Il fut établi au cours du procès « qu'un garde de gabelle étant ivre était tombé du haut de la montagne et ne s'étoit point blessé ; que, par reconnaissance et croyant avoir été sauvé par l'intercession de la sainte Vierge, il avait fait faire son image, l'avoit placée dans un chêne et que le public instruit de son aventure avoit eu de la dévotion pour cette image ; qu'enfin il y avoit été fait des offrandes suffisantes pour y bâtir un petit oratoire, pour lequel le sieur Terrier avoit fourni le bois. » Le paysan s'obstina contre la première sentence ; dit qu'il ne pouvait être privé de son bien pour « un culte mal réglé de gens de la campagne », enleva le tronc, les statues, l'autel, mit une porte fermant à clef ; mais fut condamné de nouveau à remettre les choses en état. Depuis, la chapelle est restée en vénération dans le pays.

Pichot de la Graverie, *Sentences,* t. II, p. 873. — Couanier de Launay, *Pèlerinages,* p. 181. — D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans,* t. VI, p. 374. — Dottin, *Parlers du Bas-Muine,* p. 333.